40e Année. — N° 42 21 Octobre 1923

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

L. Ravaz ..... Chronique. — Les vignes desséchées et les vignes qui ont surproduit ; — La dénomination « Guano » et les engrais composés ; — Encore la coulure des hybrides ; — La Chlorose des vignes grêlées.

Marcel Pomier Leyrargues.. Au sujet du paiement des droits de douane en or.

Pierre Larue.. ..... La semaine de motoculture.

E. Creuzé. ..... A propos d'hybrides

F. Brin ..... Sécheresse et vignoble du Midi.

Bibliographie. ..... Les comptes à la ferme, par A. Sibille. — Vivre ou mourir in *Alpes et Provence*.

Chemins de fer du Midi.

Bulletin commercial. — Observations météorologiques

IMPERIAL BUREAU OF MYCOLOGY 14 NOV. 1923

« Le Progrès Agricole et Viticole » n'autorise la reproduction de ses articles qu'à la condition expresse d'en indiquer la source.

CHRONIQUE

Les vignes desséchées et les vignes qui ont surproduit

La sécheresse s'est prolongée dans le midi de la France jusqu'à la fin des vendanges ; elle dure encore au moment où nous écrivons ces lignes. Les vignes qui étaient redevenues vertes à la suite des quelques orages du mois d'août après avoir perdu la plupart des feuilles de la base des sarments — car toute plante se défend contre la sécheresse en se desséchant, si je peux m'exprimer ainsi — recommencent à perdre le feuillage qui leur était resté. Elles se dessèchent presque en totalité, sur des étendues plus ou moins grandes, suivant la nature du sol. Tantôt ce sont des pieds isolés au milieu d'autres plus verts, car tous les ceps d'une même variétés ne sont pas identiques, tantôt ce sont des groupes formant tâche et se distinguant de loin à leur coloration roussâtre. Que deviendront ces vignes au cours de l'hiver ? Pousseront-elles au printemps prochain ? Il est probable qu'elles ne seront pas trop endommagées, pourvu qu'il pleuve durant l'hi-

ver. On a vu des vignes plantées en terrain rocheux, très sec, perdre toutes leurs feuilles, sauf un petit bouquet terminal, au cours de l'été et, néanmoins, se développer fort bien au printemps suivant. Il semble, du reste, qu'elles s'habituent à la sécheresse, si leur système radiculaire peut s'enfoncer d'autant plus que le terrain est plus sec près de la surface, pour aller chercher l'eau dont elles ont besoin. C'est dans les terres argileuses ou argilo-calcaires des plaines ou des coteaux que la récolte a été le plus réduite ; elle l'a été beaucoup moins dans les coteaux pierreux ou caillouteux, mais fissurés.

*
* *

Comme il a déjà été dit ici, le nombre des raisins portés par les souches était cette année, avant la floraison, beaucoup plus considérable que l'an dernier ; et la récolte eût été encore plus forte sans la coulure et la sécheresse qui ont réduit le nombre ou le volume des grains. Mais les rafles sont restées tout de même, avec plus ou moins de grains ; et leur grand nombre a été par endroits une cause importante d'affaiblissement, caractérisée ou annoncée par le brunissement et la chute du feuillage. Le brunissement est, on le sait, la conséquence de l'épuisement de tout le corps de la souche et tout particulièrement du feuillage par les raisins. Mais les raisins ne peuvent attirer à eux les matières contenues dans la souche que si elle est assez riche en eau pour les dissoudre ; l'épuisement n'est donc pas très intense quand la plante souffre de la sécheresse. Mais qu'une pluie survienne, tout change : les raisins grossissent plus ou moins, les feuilles se vident, brunissent et tombent. Et cela explique les changements brusques de coloration qu'on a vus se produire même pendant la vendange.

Les sarments se vident aussi, comme le tronc et les racines.

Cet accident se produit chez toutes les vignes, mais surtout chez les plus jeunes, qui sont vidées à la fois par les raisins et par leurs organes en voie de croissance. Les vignes âgées n'ont à craindre que les raisins ; elles ont, du reste, plus de réserves dans leurs tissus que les jeunes.

Tous les cépages n'ont pas également souffert cette année de la surproduction : en première ligne vient le Carignan, puis le Terret Gris, c'est inoui ce que ce cépage a produit, puis le Morrastel-Bouschet, le Grand Noir ; l'Aramon a moins souffert, sauf quand

il a été soumis à une taille trop longue. Nous reviendrons sur ce point prochainement.

L'épuisement des souches par le raisin porte sur tous les éléments fertilisants : azote, acide phosphorique, mais surtout en potasse et en matières hydrocarbonées, amidon. On ne peut pas leur restituer l'amidon, quoi qu'on fasse : le premier développement laissera donc toujours à désirer. Mais on doit, en réduisant du reste la taille et renonçant, au moins pour cette année, à la taille longue — donner de bonnes fumures, dans lesquelles on fera dominer la potasse sous la forme de chlorure, de sylvinite, si les terrains ne sont pas salés, ou de sulfate.

La dose peut être forcée sans inconvénient : 100 gr. de chlorure ou de sulfate, ou 300 à 400 gr. de sylvinite riche par souche. L'azote pourra être également augmenté : 20 à 25 grammes sous une forme quelconque, mais assimilable, et 15 grammes d'acide phosphorique.

Une fumure à dominante de potasse est extrêmement efficace dans le cas que nous venons d'étudier.

La dénomination « Guano » et les engrais composés [1]

En ces dernières années on a fréquemment introduit le mot « Guano » dans la dénomination des engrais composés. Cet usage, quelquefois légitime, a été parfois abusif.

Or, l'abus, même impunément continué pendant un certain nombre d'années, ne saurait créer un droit en l'espèce. Avant la guerre les importations de guano naturel décroissant, on avait peu à peu introduit dans les guano dissous (d'abord pour compléter ou ajuster les dosages en vue de livrer un type constant, ensuite peut-être un peu plus libéralement), des sels de potasse, du sulfate d'ammoniaqne, et du superphosphate. Tout au moins retrouvait-on dans ces produits des éléments caractéristiques des guanos d'origine, permettant d'admettre que cette matière naturelle constituait la base de la préparation. Aujourd'hui, il devient manifeste que les importations de « guano » sont insignifiantes ou nulles. Le fait de garder ce nom à des produits entièrement artificiels ne peut être considéré que comme une manœuvre fallacieuse, visant à ne pas troubler les habitudes d'acheteurs parfois incomplètement informés.

Dès lors une dénomination telle que :

Engrais complet genre guano dissous spécial, bien qu'imprécise, ne peut être considérée comme frauduleuse, pourvu qu'elle soit complétée par les indications légalement prescrites.

Par contre les deux dénominations suivantes :

« Guano dissous spécial à base d'os ».

« Phospho-Guano ».

---

(1) D'après les *Annales des falsifications*.

appliquées à des produits composés exempts de guano naturel, ne peuvent être, semble-t-il, considérées comme loyales; elles tendent visiblement à créer une confusion dans l'esprit des acheteurs.

L'expression « Guano de poisson » est un nom composé applicable à tout engrais exclusivement constitué par des matières provenant des poissons. Suivie du mot dissous, elle indique un engrais de même base organique, traité par l'acide sulfurique. L'engrais obtenu en traitant des déchets de poissons par l'acide sulfurique et ajoutant du phosphate minéral est un engrais composé de poisson dissous et phosphate. Il ne doit pas être dénommé « Guano de poisson dissous ». S'il était ainsi qualifié, avec l'indication apparente et exacte de l'addition de phosphate minéral, on pourrait, à la rigueur, admettre qu'il n'y a pas manœuvre frauduleuse, mais simplement usage d'une appellation tendancieuse.

L'expression « Guano de poisson dissous » serait tout à fait inadmissible, s'il y avait addition d'autres matières que le phosphate, pour enrichir le produit en potasse et en azote, car il s'agirait alors nettement d'une fabrication d'engrais composé.

Au demeurant, on ne peut trop insister auprès des fabricants loyaux pour leur faire comprendre qu'ils n'ont pas intérêt à user d'expressions confuses, à double entente, et qu'en fin de compte, la netteté et la clarté ne peuvent être que de plus en plus favorables au commerce honnête, en face d'acheteurs de mieux en mieux renseignés.

X...

Encore la coulure des hybrides

St-Germain-sur-l'Arbresle (Rhône), le 6 octobre 1923.

« Voici les N^{os} des hybrides qui, chez moi, n'ont pas ou n'ont que très peu coulé cette année :

Noirs. — Baco n° 1; Bertille-Seyve 413, 453, 460, 782, 822, 893; Castel 19637; Couderc 503, 633 H; Jurie 580; Seibel 47, 2003, 2627, 5163, 5329.

Rosés. — Seibel 2677, 2859, 5182.

Blancs. — Noah; Bertille-Seyve 450; Chevalier 3401; Couderc 162-5; Gaillard 157; Maurice Baco; Seibel 793, 880, 4681, 4964.

Tous ces cépages avaient été taillés court et en gobelet sauf Baco n° 1 et Castel 19637 taillés en long cordon, et Noah taillé avec un long bois.

Bertille-Seyve 822; Seibel 2003, 2627, 5163 et 5329 et Seibel blanc 793, enfin Couderc 633 H avaient une récolte égale à celle de 1922.

Je n'ai pas connu la production des variétés nouvelles et réputées telles que S. 5409, 5455, 5575, etc.

Parmi les variétés plus anciennes Seibel 1000 avait une demi récolte, conduit en cordons sous long bois; Seibel 4643 avait aussi une demi récolte, conduit en cordon, mais avait totalement coulé en taille courte. La coulure avait aussi fortement touché Seibel 4986.

La coulure a été en 1923 d'une intensité exceptionnelle, telle qu'on ne le voit guère plus d'une ou deux fois par siècle. Aussi ne faudrait-il pas conclure que tous les cépages qui ont coulé en 1923 soient à rejeter. D'autre part, parmi les cépages qui ont échappé à la coulure, il en est qui ont des défauts qui ne permettent pas de les considérer comme bien intéressants ».

P.-L. Demours,
viticulteur.

La Chlorose des vignes grêlées

« J'ai lu avec intérêt votre communication au sujet du sulfatage des vignes grêlées et, en ce qui me concerne, ce travail était en cours d'exécution quand vos lignes ont paru.

Ici, nous avons été en plein dans l'orage de grêle ; les 9/10 de la récolte ont été enlevés et les feuilles avaient complètement disparu. Il en est résulté une poussée abondante de nouvelles feuilles, mais je constate depuis quelques jours — avant même la première vague de froid — que la plupart de ces feuilles ont pris une teinte chlorosée très jaune, allant presque jusqu'au blanc.

Je ne m'explique pas cette particularité qui existe aussi bien sur les vignes très grêlées que sur d'autres un peu moins touchées.

Serait-ce les suites de la grêle et un signe d'appauvrissement sérieux de la souche et faut-il craindre encore que le bois murisse mal dans nos vignes déjà si éprouvées ?

Je serais très heureux de votre avis à ce sujet ; de même, il y aurait intérêt à ce que la communication que vous avez annoncée sur la taille et la fumure des vignes grêlées paraisse le plus tôt possible.

Les vignes dont il s'agit sont dans de bonnes terres fumées chaque année et cultivées intensivement ; ce n'est donc pas au manque de soins qu'on peut attribuer la décoloration de leurs nouvelles pousses. Elles ne sont pas, non plus, sujettes à la chlorose.

Avec mes remerciements anticipés, etc...

M. (Hérault).

En terrain calcaire, la sensibilité des vignes à la chlorose est liée à leur aoûtement ou plus exactement à la richesse de leurs tissus en matières de réserves. Ainsi, les vignes épuisées par surproduction, poussent souvent jaunes au printemps suivant, si le terrain est calcaire. De même les jeunes vignes qui construisent tardivement et qui pour cette raison, sont moins riches en réserves, jaunissent plus que les vieilles vignes. Ce qui se passe chez notre correspondant n'est donc pas très anormal.

Ce nouveau feuillage se développe donc, d'abord au dépens du contenu de la souche qui est, évidemment, moins abondant en juillet qu'en février ; et ce n'est que plus tard qu'il forme, à son tour, des réserves, quand il est devenu adulte et vert. Pour hâter la disparition de la chlorose, on ne peut, pratiquement, en ce moment, que pulvériser sur le feuillage une solution de sulfate de fer à 1 o/o, à deux reprises, à huit jours d'intervalle, et à la taille, qui pourra être faite dès la chute des feuilles, badigeonner les plaies avec une solution plutôt faible, 25 ou 30 o/o de sulfate de fer.

L. Ravaz.

AU SUJET DU

PAIEMENT DES DROITS DE DOUANE EN OR

L'Académie d'Agriculture a étudié le 18 juillet la réponse à adresser au Ministre de l'Agriculture au sujet de la révision des tarifs douaniers.

J'ai sous les yeux le compte rendu de cette séance ; j'en détache les lignes suivantes :

« *3e Question.* — Paiement des taxes en francs-or.

« Le paiement des taxes douanières en francs-or était naguère, sans qu'il « fût nécessaire de le stipuler, la conséquence de la stabilité de la valeur de « la monnaie. Une malheureuse dépréciation du franc français a été provo- « quée par les conséquences de la guerre et par une spéculation internatio- « nale intense ; on doit subir les oscillations de sa valeur quoiqu'elles ne « répondent pas à la réalité des faits économiques.

« C'est pour parer à cette dépréciation que le système des coefficients a été « adopté. L'obligation du paiement des taxes douanières en francs-or paraît « incompatible avec ce système. C'est pourquoi l'Académie estime que, dans « les circonstances actuelles, la question doit être réservée et ajournée ».

Il n'y a là aucun argument ni pour le coefficient, ni contre le paiement des droits en or.

J'y trouve seulement cette constatation : que la spéculation internationale est pour beaucoup dans la dépréciation du franc, — et cette conclusion : que nous devons subir cet état de choses.

En termes plus crûs : la situation est faussée à notre désavantage, — il faut l'accepter telle qu'elle est.

Il y a là un aveu grave, qui est un fort argument contre le paiement au coefficient. Le discours Baldwin, au commencement d'août, et la hausse simultanée de la Livre à 80 fr. montrent le danger de se prêter aux combinaisons des spéculateurs étrangers (1).

Quelques lignes plus haut (à la deuxième question), l'Académie repousse la taxation *ad valorem* qui, dit-elle avec juste raison, entraîne l'instabilité contraire à la marche régulière des opérations du commerce. Plus justement encore, elle aurait pu insister sur le fait que le droit *ad valorem* cesse de protéger le produit national, à mesure que sa valeur commerciale diminue, à mesure que son prix de vente baisse, c'est-à-dire à mesure qu'il a besoin d'une protection plus grande.

---

(1) Au mois d'août, le Ministre des Finances commentant les chiffres de notre balance commerciale en grande amélioration et la rentrée des impôts qui permet d'espérer un budget en équilibre, faisait part à la presse de son entière confiance, de son optimisme raisonné — donc solide. De son côté, le Ministre de l'Agriculture, félicitant les cultivateurs des rendements en céréales obtenus cette année, annonçait que nous n'aurions pas besoin de blés d'importation en 1923-24. Jamais la situation n'avait été si encourageante depuis l'armistice. Le franc allait remonter...

En dépit de ces beaux résultats, en dépit de ces chiffres certains, il a suffi de deux discours au parlement britannique pour que la livre bondit à 80 fr. et au-dessus, le dollar à 17 fr. 50 et au-dessus, la peseta aux environs de 2 fr. 50.

Or nous sommes actuellement sous le régime du *tarif spécifique* ; et nous voyons que son action s'exerce d'une façon de moins en moins efficace. Pourquoi ? Parce qu'il est combiné avec le système du coefficient, et que ce système rend le *droit spécifique* aussi variable, aussi capricieux que le droit *ad valorem*, en faisant intervenir un nouvel élément variable et capricieux : le cours du franc.

Le droit spécifique payé au coefficient, comme le droit *ad valorem*, a une action d'autant plus faible, qu'elle serait plus nécessaire. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer les valeurs qu'il prend, en monnaie du pays expéditeur, avec change bas et avec change haut.

Nous exprimerons le droit en monnaie du pays vendeur — cela nous est permis puisque cela ne change en rien sa valeur réelle, et que, la cote en mains, on peut, à tout moment, passer de la valeur en francs à la valeur en devise étrangère ; et cela n'a rien d'illogique, au contraire : il s'agit d'un produit étranger ; il est tout normal d'évaluer cette taxe qui le grève en sa monnaie nationale, tout comme les autres éléments de son prix de revient.

Ces calculs de change qu'on trouve en général si compliqués et qui intimident tout le monde, se réduisent en fin de compte à la simple règle de trois banale, élémentaire, primaire.

Si nous appelons :

C le coefficient
T le droit en francs
P le cours d'une devise
T_p le prix du droit en cette devise,

il suffit de poser l'égalité

$$T_p = T \times C \times \frac{100}{P},$$

et l'on voit que pour que T_p reste égal à sa valeur théorique d'avant-guerre, il faut que l'on ait

$$C \times \frac{100}{P} = 1$$

c'est-à-dire que $C = \frac{P}{100}$,

par exemple, si nous considérons la peseta, que C = 2,45 quand la bourse cote « Espagne 245 ».

Toutes les fois que le coefficient sera inférieur à $\frac{P}{100}$, il sera insuffisant, mathématiquement insuffisant, puisque le droit n'arrivera pas à son niveau d'avant-guerre.

Conséquence plus dangereuse de ce système : pour un coefficient donné, on voit que P étant au dénominateur, plus il sera fort, c'est-à-dire plus le franc sera bas, plus T_p sera faible c'est-à-dire moins nos produits seront protégés (1).

Et en même temps, le franc étant plus bas, nos prix de revient seront plus élevés !

Et en même temps, la production nationale paralysée, ou, tout au moins,

---

(1) Exemple numérique : le droit étant de 12 francs le coefficient étant de 2,05 si la peseta cote 187,50 (cours de juillet 1922) le droit sera de 13 p. 12 ; — si la peseta cote 250, ledroit sera de 9 p. 84.

diminue (que la devise étalon baisse) ou bien que son dénominateur (la devise P) augmente. Mais dans ce dernier cas, la conversion en francs entraînera, dans l'évaluation du droit, une élévation qui atténuera ou corrigera le déséquilibre des prix de revient.

Et le vendeur étranger, qui veut écouler sa marchandise chez nous, n'a pas intérêt à manœuvrer le franc à la baisse : ce qui est un grand bienfait, car nous avons beaucoup à acheter au dehors.

* * *

L'Académie d'Agriculture a conclu que dans les circonstances actuelles la question devait être réservée et ajournée.

Aussi longtemps qu'on ne nous opposera pas d'arguments plus clairs, plus précis, plus puissants, que les siens, nous garderons notre opinion. La situation nous le commande.

Les rendements (1) qui, cette année, s'annoncent normaux pour l'ensemble de la France, font ressortir l'hectolitre 1923 à un prix de revient supérieur à celui de 1922.

De plus, le cours moyen du franc ayant été plus bas en 1922-23 qu'en qu'en 1921-22, nos dépenses à l'hectare ont été — toutes choses égales, d'ailleurs — plus fortes ; et, toujours à cause du change le système du coefficient rend la protection plus faible. Nous ne devons pas nous désintéresser de la question.

Je sais bien qu'en appliquant jusqu'au bout les conclusions tirées *tant du raisonnement que de la leçon des faits*, on arrive à des augmentations de tarif qui peuvent surprendre. Mais que dire de celles de nos feuilles d'impositions ? Suffit-il donc qu'un produit soit étranger, pour qu'il lui soit permis de s'écouler avantageusement sur nos marchés et d'y supplanter les nôtres, sans partager nos charges, — et grâce à cette exonération même ?

Marcel Pomier-Layrargues.

LA SEMAINE DE MOTOCULTURE

C'est à Corbeil que se firent les expériences de labour fin septembre 1923. On y avait renoncé en 1922.

Le nombre d'exposants (vingt-neuf) va plutôt en diminuant, surtout dans le rayon des étrangers.

Les Français restent les mêmes. La motoculture est en général une des branches seulement de leur affaire d'automobile et de machines agricoles.

Les besoins étant faibles, surtout depuis la reconstitution du cheptel d'animaux de trait, il ne semble pas qu'une industrie spéciale et fortement concurrencée ait grand succès dans notre Pays même. Elle peut vivre seulement en servant les colonies et les pays à change élevé par rapport au nôtre.

* * *

Outre la réduction de certains formats, apparaît à Corbeil la préoccupation

(1) Rendement en 1922 pour la France continentale non compris l'Alsace-Lorraine : 50 hl. 5 à l'ha. En 1921 : 34 hl. 45.

de se passer d'essence et même d'alcool, ce dernier produit devant toujours être cher.

Presque tous les constructeurs affirment que leur tracteur peut fonctionner, non seulement au pétrole lampant, mais aux *huiles* lourdes, minérales ou végétales.

Il paraît qu'on met également au point un catalyseur à monter sur tracteur et qui rendrait volatiles les huiles en les décomposant sur les principes découverts à Toulouse par MM. Sabatier et Mailhe.

En outre, plusieurs labours ont été effectués au gaz pauvre de charbon de bois par les Maisons Renault (appareil E. T. I. A.), Austin, Mistral, Delhaye-Mahieu, Scemia et Wallut.

La Société de Vierzon fonctionnait au gaz pauvre de bois.

Nous avons assisté à l'allumage d'un appareil à charbon de bois. Il faut beaucoup de patience. On a usé presque une boîte d'allumettes-tisons pour éprouver la qualité du gaz avant son admission dans le moteur.

Les conditions de démarrage d'un appareil au milieu d'un champ en plein vent ou dans la boue ne sont pas tout à fait les mêmes qu'en usine !

Il est plus logique de démarrer à l'essence et de faire aspirer sur le gazogène que de tourner la manivelle. Seulement si on admet l'essence, on sera tenté de s'en servir trop, d'autant que le gaz pauvre réduit la force du tracteur au point qu'il ne peut plus tirer qu'un bisoc, par exemple, au lieu d'un trisoc. Il faut des alésages un peu plus larges, ce qui ne veut pas dire que les moteurs à gaz pauvre coûteront plus cher.

* * *

Une autre tendance qui nous a paru manifeste, c'est la recherche de donner satisfaction aux agriculteurs en *labourant à plat.*

Les Américains seuls restent fidèles à leurs trisocs simples.

Presque tous les Français tirent des brabants à age tournants ou bien suspendent deux corps de charrue, l'un versant à droite et l'autre versant à gauche, l'un pour l'aller, l'autre pour le retour.

Tous les constructeurs de brabants essaient de retourner leur charrue automatiquement au bout de la raie.

A cet effet, ils ont muni la tête de l'age de pignons engrenant sur des secteurs dentés. Seulement la charrue se trouve en porte à faux par rapport à cette tête.

Aussi un constructeur de l'Oise, Bajac, au lieu de prendre le taureau par les cornes, l'a suspendu par la tête et par la queue à un arceau portant sur la roue arrière. Ainsi la charrue suspendue entre deux tourillons devient un « rotor » en équilibre instable qu'on peut faire tourner du bout du doigt (au moins théoriquement). Cette charrue possède aussi une méthode de terrage originale par rampe qui rappelle la mise en position de tir de certains canons.

Nul doute que les instruments attelés ne profitent de ces inventions dues au tracteur.

* * *

Les instruments viticoles, c'est-à-dire dont la largeur totale est inférieure à un mètre sont toujours les mêmes.

L' « Agro » est un avant-train à moteur bi-temps 12 chevaux, 1500 tours avec polysoc Bertrand relevé à la main par le conducteur assis à l'arrière. Poids sans instrument : 840 kgs.

L' « A. R. A. », tracteur à chenilles souples, rampe devant sa charrue Vigneronne-Canadienne. Son moteur de 20 chevaux est à 4 cylindres et fait 1700 tours à la minute.

Poids du tracteur 2.000 kilogrammes.

Le Dino-tracteur Bauche est le plus condensé. Il possède un moteur de 10 chevaux à un seul cylindre tournant à 1.200 tours et pèse 680 kilogs, y compris les pièces travaillantes.

Celles-ci ssnt montées sur des étançons animés d'un mouvement de va et vient, ce qui augmente leur vitesse de « percussion » sur les mottes et assure un meilleur ameublissement. Nous avons rencontré cet outil en 1922 dans les vignes de l'Anjou. Il peut servir de tracteur pour un brabant ou un bisoc ordinaire.

Un instrument du même genre dit, « Simplex », est présenté par la Société « Agricultural ». Son moteur de 10 chevaux est à 4 cylindres et tourne à 1500 révolutions par minute. Il peut tirer une charrue bissoc pour les labours ordinaires.

Le « Somua » monocylindrique de 7 chevaux est le seul type à *fraise* rotative présenté. C'est aussi le plus léger de tous les appareils : 270 kilogrammes.

Les modèles viticoles devant être légers et étroits ne peuvent employer le gaz pauvre. Il leur faut marcher à l'essence jusqu'à nouvel ordre. Nous ne pensons pas que l'alcool de vin ou l'eau-de-vie de marc soit jamais assez bon marché pour les animer.

* * *

Une des curiosités des essais fut pour nous l'emploi des automobiles Citroën à *cheilles caoutchoutées* pour tirer un brabant double bisoc après avoir fait la traversée du Sahara.

Il y a dans la disposition des ressorts et des galets tendeurs de ces chenilles une souplesse d'articulations merveilleuse qui pourrait bien faire leur succès à des usages multiples dans les champs et dans les bois. Mais il faudrait les voir travailler, non seulement dans la boue, mais dans l'eau des ornières de nos chemins de traverse.

Le tracteur agricole remplacera le bœuf ou bien il restera à l'usine.

* * *

Plus économique comme force motrice est l'emploi des *treuils*. Aucun électrique ou vapeur ne figurait à Corbeil.

Mais la maison de Dion-Bouton avait ses deux machines de 50 chevaux à 4 cylindres (moteur tournant à 1100 tours) qui faisant effectuer un va et vient par câble à une charrue Bajac à 5 socs. Des progrès ont été réalisés pour la balance automatique de cette charrue aux extrémités du champ. La mécanique d'engrenage s'introduit ainsi sur des outils qu'on avait voulu simples jusqu'ici.

Il nous semble étonnant de constater que l'essence est le seul combustible indiqué pour les équipages stationnaires de 6000 kilogs que constituent ces treuils. Le gazogène à bois ou charbon de bois y semblerait tout à fait à sa place.

Plus viticoles sont les moto-treuils Goya à 6 chevaux (deux cylindres) tournant à 850 tours et pesant 850 kilogs. Il sont précieux surtout pour les vignobles en côte — et c'est la généralité. Par un renvoi de poulies au bout

du champ on peut, au moyen de petits câbles d'acier de 7 millimètres, labourer dans les deux sens. Le moteur peut être électrique, mais on a renoncé à la transmission du courant le long de la vigne ou dans l'âme du câble de traction.

L'originalité du système consiste dans le fait que l'embrayage est commandé à distance de sorte qu'un homme suffit pour l'opération. Sa tâche principale consiste à déplacer les poulies rampant sur le sol à chaque bout.

Le câble «mou» qui doit servir pour le tirage dans l'intervalle voisin y est déposé à l'aller au moyen d'une potence légère passant au-dessus de la rangée de vigne.

* * *

En résumé, ce ne sont pas les tracteurs qui paraissent présenter le plus d'intérêt pour le vignoble, mais les moto-bineuses courtes et, pour les vignes en côte, les treuils légers, au moins parmi les appareils en action sur le plateau de la Brie en 1923.

Gurgy-sur-Yonne, sept. 1923.

Pierre Larue,
Docteur de l'Université de Paris.
Ingénieur agronome.

A PROPOS D'HYBRIDES [1]

Arrivons au troisième grief, le plus sérieux en apparence, c'est-à-dire que, dans les régions viticoles autres que le Midi — Sud-Ouest, Ouest, Centre, Est — les hybrides, en régularisant les récoltes, arriveront, dans un avenir plus ou moins rapproché, à les augmenter jusqu'à la surproduction.

La régularité est, en effet, le mérite capital des hybrides et leurs productions n'offrent qu'un faible écart entre leurs extrêmes. S'ils produisent plus en année de mildiou, ils donnent moins que les vinifera quand des circonstances favorables assurent à ces derniers des récoltes pléthoriques. Si, avec eux, on n'a pas à craindre 1915, on ne subit pas, non plus 1922. Dans la moyenne, il y a donc surtout *stabilisation*, ce qui ne veut pas dire *augmentation*. Voilà un danger qui se transforme déjà assez heureusement.

Mais un fait considérable domine la situation. Jusqu'ici, je n'en ai vu tenir compte nulle part : il est pourtant d'importance puisqu'il résulte directement de la situation économique créée par la dépopulation des campagnes et qu'il nous rejette bien loin de toute idée de surproduction.

Partout ailleurs que dans le Midi, où abonde la main-d'œuvre étrangère venant d'Espagne ou d'Italie, *la culture de la vigne est menacée de disparaître faute de bras*. Dans les régions où l'on n'a guère à compter que sur les ressources locales, on éprouve toutes les peines du monde à assurer les traitements et l'on peut être certain, qu'avant très peu d'années, on ne le pourra plus. Or, pas de traitements, pas de récoltes ; pas de récoltes, pas de vignobles. Nous aurions donc la perspective de voir arracher, avant peu, d'immenses surfaces de vignes, si nous n'avions le secours des hybrides, moins exigeants que les vinifera au point de vue des traitements.

(1) Voir pages 355 et 379.

Cette crise sera d'autant plus marquée qu'elle coïncidera avec l'époque où bien des vignes greffées atteindront leur limite d'âge et que, par suite, on hésitera d'autant moins à les arracher.

Mais, va-t-on dire, si les anciens vinifera doivent céder la place, cep pour cep, aux hybrides, ceux-ci donneront davantage et la reconstitution nous ramènera à la surproduction.

Erreur, comme je viens de le noter, car même en cas de reconstitution intégrale par les hybrides, on obtiendrait, avant tout, une égalisation des récoltes. La moyenne décennale, par exemple, sera calculée sur des productions sans considérables écarts entre elles, au lieu d'être obtenue par des récoltes excessives, en compensant d'autres déficitaires et le total général variera peu.

On obtient, en effet, la même moyenne avec 1 et 10 qu'avec 5 et 6.

Or, si toutes les productions annuelles étaient sensiblement égales à la moyenne décennale, elles seraient facilement absorbées par la consommation, ce qui prouve qu'on ne produit pas trop de vin en France : les crises sont dues à des surproductions accidentelles, parce que les récoltes sont inégalement réparties. N'est-ce pas, précisément, pour atténuer, dans une certaine mesure, cette inégalité, qu'on voit de gros vignobles du Midi construire des citernes destinées à emmagasiner la production de plusieurs années ?

Or, si l'on suppose une grande partie du vignoble national planté d'hybrides, on tend vers l'égalisation. Il n'y aurait plus, alors, ni de ces à coups par surproduction comme en 1922, déterminant une forte baisse, ni de ces hausses énormes par sous-production, comme en 1915, entraînant dans les deux cas, une désorganisation funeste du marché. Avec un vignoble reconstitué en hybrides on eût, sans doute, récolté plus de 53.000.000 d'hectolitres en 1921, mais on n'en aurait pas produit 79.000.000 en 1922. La moyenne aurait pu s'établir entre les deux, vers 60.000.000 d'hectolitres, par exemple, et les vignerons, dès lors, tablant sur des prévisions raisonnables, capables de régler leurs productions d'après des prix de vente à peu près stables et plus faciles à prévoir désormais, sachant mieux, en un mot, où ils vont, seraient tout naturellement conduits à régler plus sagement les surfaces qu'ils consacrent à la vigne : c'est un fait constant que le mirage exercé par les années à hauts prix les excite à développer leurs vignes plus qu'il n'est nécessaire, tandis qu'ils s'arrêtent en temps de crise un peu durable. Du coup, la culture de la vigne s'éloignerait du jeu de bourse qu'elle représente actuellement, pour se rapprocher, un peu plus, du placement de père de famille.

Mais, jusqu'ici, nous n'avons supposé qu'une reconstitution intégrale, faite, cep pour cep, avec des hybrides. Croit-on vraiment qu'il en doive être ainsi ? Le penser serait ne pas tenir compte d'un fait d'expérience, considérable dans le cas qui nous occupe, c'est que, quand on se met à arracher des vignes par grandes étendues, *on ne les replante pas toutes*. Ainsi, après la reconstitution post-phylloxérique, la superficie plantée est tombée de 2.500.000 hectares à moins de 1.400.000, qui est son étendue actuelle. De combien se réduira-t-elle, cette fois encore, entraînant, avec elle, une diminution parallèle de la production ?

Si donc, je vois bien, dans les hybrides, un moyen de surmonter une crise certaine à brève échéance, et de perpétuer la culture de la vigne dans une foule de régions d'où elle serait appelée à disparaître, je n'aperçois pas pour quelles raisons ils pourraient devenir un péril. J'estime, au contraire, que

dans un avenir qu'on ne peut exactement préciser, la production des régions non méridionales devra plutôt diminuer qu'augmenter.

En résumé, les hybrides ne constituent pas un péril parce que :

1° La culture de la vigne devant bientôt devenir précaire en une foule de régions où les traitements seront rendus impossibles, faute de bras, un arrachage doit en résulter et, qu'en ce cas, il faut estimer, d'après les précédents, qu'on replantera moins qu'on n'aura arraché, d'où diminution des récoltes ;

2° En supposant même qu'on replante en hybrides des surfaces égales à celles qu'on cultive à ce jour en vinifera, on produirait bien plus la *stabilisation* des récoltes que leur augmentation, d'où il résulterait une situation favorable tant au commerce qu'aux producteurs.

Je me permets de faire remarquer en passant ce que j'ai affirmé, depuis longtemps : *la principale raison d'être des hybrides est la régularisation des récoltes*. La stabilisation du marché en serait une nouvelle conséquence. De quelque côté qu'on envisage la question, nous sommes donc ramenés à ce criterium de leur valeur, tel que nous l'avons posé.

Observons que leurs adversaires, hier encore criant haro sur ces pelés, ces galeux, leur rendent aujourd'hui le plus bel hommage par la peur qu'ils en manifestent : on ne craint que les forts.

Enfin, nous ne pouvons clore ces remarques sans nous élever contre les erreurs dont sont remplis des articles parus dans la presse politique. Ne lisait-on pas récemment que la surproduction de cette année était imputable aux hybrides ! ! Alors, qu'en 1921, on n'avait produit que 53.000.000 d'hectolitres, si en 1922, on en avait récolté 79.000.000, c'était la faute des hybrides ! Or, la vérité est qu'ils fournissent, *tout au plus*, 3 o/o des récoltes françaises *moyennes*, proportion moindre encore pour 1922 ! Ce sont là, heureusement, des erreurs qui se retournent contre leurs auteurs, mais combien de gens, ne trompent-elles pas momentanément ?

Au lieu de combattre aveuglément la nouvelle vigne avec une passion qu'on s'explique mal, que ses adversaires apprennent à la mieux connaître et, du même coup, ils arriveront à la mieux estimer. Qu'ils se disent, au pis aller, que rien ne sert de la dénigrer. Les hybrides existent, c'est un fait, et on n'arrêtera pas leur marche irrésistible vers une victoire inéluctable. S'ils s'étendent chaque jour, en dépit du mal que certains en disent, c'est que leurs mérites suffisent à les imposer et l'on en trouve la preuve en voyant ceux qui en ont planté, étendre, sans cesse, les surfaces qu'ils en possèdent. Comment espérer enrayer le mouvement qui les pousse ? Je pourrais, en toute quiétude, attendre le moment où je les verrai triomphants, mais je me dis, aussi, que tout retard dans leur emploi causera des pertes considérables, tandis que les premiers venus aux hybrides en seront les meilleurs bénéficiaires : c'est mon excuse de continuer à prêcher !

Puissé-je, par ce qui précède, avoir contribué à rassurer les propriétaires de vinifera et à les convaincre qu'ils doivent considérer les nouveaux plants, non comme des ennemis dangereux, mais comme de précieux auxiliaires. Qu'ils réfléchissent, s'ils ne veulent pas perdre inutilement leur temps et leur argent en tâtonnements inutiles, au moment où, devant leurs vinifera livrés au mildiou sans qu'ils puissent les traiter, ils n'auront plus le choix qu'entre les hybrides ou le remplacement de leurs vignes par d'autres cultures.

Je ne me fais pas pourtant d'illusions ; je sais la routine puissante et

qu'elle crée des timorés. Trop de viticulteurs tenteront de conserver la vigne ancienne ou même en replanteront, au lieu de se dire que rien ne sert de lutter contre l'inévitable. Ces vinifera voués, par l'absence de traitements, à une quasi-stérilité, n'auront d'autre effet que de prolonger la crise de sous-production dans les régions où elle sévira.

Enfin, qu'ils s'en souviennent: il n'y a pas, à la douzaine, des variétés propres à la reconstitution. Au moment où on la commencera, ce seront les mêmes hybrides qu'on demandera de tous côtés et, comme on ne pourra les trouver en quantités suffisantes, il faudra le temps de les multiplier. On devra ensuite attendre l'entrée en production de la nouvelle vigne. C'est reculer assez loin son avènement et l'on voit qu'il s'agit là, non d'une brusque révolution, mais d'une lente évolution qu'il faut préparer d'avance. Pensons donc à la reconstitution avant d'y être acculés. Etudions les nouveaux plants, afin de bien les connaître, pour les bien choisir : s'ils sont, à coup sûr, de meilleure composition que les vinifera, on ne doit rien exagérer et il ne faudrait pas, tout de même, s'imaginer qu'on n'a qu'à les planter n'importe où et à les cultiver n'importe comment pour en tirer des flots de vin. Tout hybrides qu'ils sont, ils n'ont pas dépouillé le caractère *vitis*. Dans les régions viticoles, il ne faut pas jouer, avec eux, la difficulté ; ailleurs, ils ne végéteront jamais convenablement que sous les climats et dans les situations relativement favorables à la vigne, faute de quoi ils produiront peu, et leur vin sera mauvais, tout en revenant plus cher que du vin importé.

Toutes ces remarques concourent, en même temps, à prouver aux viticulteurs méridionaux qu'en mettant les choses au pire, qu'en admettant même l'existence d'un danger, tout à fait problématique, à mon avis, il serait beaucoup plus lointain et infiniment moins grave qu'on ne le leur prédisait. Elles sont donc bien faites pour leur apporter un apaisement. Ils en trouveront un autre en considérant que, comme nous le notions tout à l'heure, les nouveaux plants contribueront à stabiliser un marché que les perpétuels soubresauts des cours font trop la proie de la spéculation. Ainsi, devenue moins aléatoire dans sa culture, la vigne n'édifiera peut-être plus quelques-unes de ces fortunes subites frappant l'imagination jusqu'à faire oublier les ruines plus nombreuses que les crises accumulent, mais, en remettant de l'ordre dans la maison, la stabilisation ainsi obtenue permettra une régularité dans les prévisions capable d'exercer la plus heureuse influence au profit du commerçant comme à celui du producteur. Faisons donc confiance aux hybrides.

E. Creuzé,
Président de la Société d'Agriculture de Poitiers,
Rapporteur général de la Commission des Hybrides,
à la Société des Agriculteurs de France.
(Juillet 1923).

SÉCHERESSE ET VIGNOBLE DU MIDI

De tous les points du vignoble méditerranéen nous recevons les mêmes nouvelles : « Sécheresse intense, dépérissement des vignes ».

Elles corroborent les notes parues dans la chronique agricole des grands régionaux et de la presse agricole méridionale.

Dès le commencement de juillet, le cri d'alarme était lancé. La séche-

resse manifestait déjà ses néfastes effets sur certaines vignes. On ne peut accuser nos vignerons languedociens, provençaux et catalans de n'avoir pas fait leur devoir. Partout, sur toute l'étendue de ces surfaces ininterrompues plantées de vignes, les façons culturales ont été multipliées; les traitements anticryptogamiques ont été appliqués en temps opportun; mais dès la floraison et après la fécondation une sécheresse persistante n'avait cessé de régner, imprimant une dépression dans le développement normal de certaines vignes. Ce manque de vigueur a déjà provoqué de la coulure dans divers tènements.

Depuis, la chaleur et la sécheresse n'ont fait que s'accentuer, marquant leur action désastreuse sur d'importantes étendues, soit en pleine, soit en coteaux. La véraison s'en est trouvée retardée.

Si la vigne veut de la chaleur, il ne s'en suit pas qu'il faille de la sécheresse. Il faut qu'elle trouve dans le sous-sol des réserves suffisantes d'humidité pour dissoudre les éléments nutritifs qui lui sont nécessaires, et les conduire vers les sarments, feuilles et grappes. Il faut que la feuille puisse trouver dans l'air ambiant une humidité suffisante pour lui permettre d'accomplir normalement, sa fonction de respiration et d'élaboration des principes immédiats qui doivent cheminer vers les raisins.

Si ces conditions ne sont pas remplies, et cette année elles ne l'ont pas été pendant de longs jours, la véraison se fait mal, le raisin ne se nourrit pas, les feuilles de la base des sarments s'usent rapidement puis se dessèchent, rendant problématique la maturité normale des fruits, qu'on voit à nu, exposés au grand soleil, allant se desséchant au lieu de grossir.

Dans de telles conditions, trop générales à cette époque dans le vignoble du Midi, on se demande ce que sera la récolte en quantité et en qualité.

On peut aussi se poser la question suivante : « Comment s'aoûteront les bois, et quelles réserves la vigne fera-t-elle ».

En résumé, on ne peut que demeurer perplexe devant une telle situation, dont le premier résultat est de se trouver en présence d'un récolte réduite, et le second, de penser à chaque cep, qui aura tant souffert d'une sécheresse si prolongée, sera un sujet convalescent auquel le vigneron devra accorder ses soins les plus vigilants.

Il aime trop son vignoble pour lui épargner les moindres frais, et puisqu'il retrouvera déjà dans le prix du vin une compensation de la perte en quantité, il ne négligera pas les façons culturales d'automne, ni les badigeonnages, ni les fumures.

Sur ce dernier point, rappelons ce que nous disions dans un article précédent, qu'il faut des fumures hâtives. C'est dès novembre ou décembre qu'il convient d'apporter au vignoble l'azote (sulfate d'ammoniaque), l'acide phosphorique (scories de déphosphoration), la potasse (sylvinite riche, chlorure de potassium ou sulfate de potasse).

C'est bien volontiers que nous donnons à titre d'indication, une formule type dont les quantités de chacun des éléments s'entendent à l'hectolitre, et pour lesquels chacun fera varier la quantité suivant le milieu cultural, l'état de dépression ou de vigueur des ceps.

Cette formule peut être la suivante :

Sulfate d'ammoniaque.....	250 à 300 kilogs
Superphosphate 14 o/o.....	400 à 500 —
Chlorure de potassium.....	150 à 200 —

Notons que dans nos récentes tournées au vignoble, on nous a montré l'heureuse influence des engrais au point de vue résistance à la sécheresse. Nous pourrions citer de nombreux plantiers qui se font remarquer actuellement par leur port vigoureux, le vert foncé de leur feuillage, la pousse d'août qui s'allonge avec sa jolie coloration vert tendre, et sous ce magnifique feuillage, on peut voir des raisins bien nourris, parfaitement développés et prometteurs d'un vin abondant et de belle qualité.

Ce sont malheureusement de trop rares exceptions, mais en présence des faits, on est obligé de conclure qu'à façons culturales égales, dans un même milieu, l'avantage reste au vignes bien fumées aux engrais minéraux à base azotée de sulfate d'ammoniaque.

F. Brin,
Ingénieur-agricole.

BIBLIOGRAPHIE

Les comptes à la ferme, par A. Sibille, vice-président de la Société d'agriculture de Meaux. — Préface d'Henry Girard, membre de l'Académie d'Agriculture. — Librairie Agricole de la Maison Rustique, 26, rue Jacob, Paris (6e). — Prix : 9 fr. — Franco 9 fr. 75.

Les trois quarts des cultivateurs ne savent ni s'ils gagnent, ni s'ils perdent, à moins que le déficit ne soit tellement gros qu'ils en viennent à abandonner trop tard, hélas ! telle ou telle opération ruineuse. Ils ne savent où ils en sont parce qu'ils ne tiennent pas de comptes faute de savoir et surtout faute de temps.

L'ouvrage de M. Sibille permettra à tous ceux qui le désirent de se mettre au courant d'une comptabilité issue des recherches d'un praticien renommé.

Vivre ou Mourir

« Les nations sans enfants doivent céder le pas à celles chez qui la vie abonde ». C'est la menace qui pèse sur notre pays. Il importe donc de favoriser la natalité française en allégeant les charges des familles nombreuses. Notre confrère « Les Alpes et la Provence » organe régional des Syndicats et Associations Agricoles de la région Provençale, qui publie un tableau d'honneur des familles paysannes, souligne à propos du Congrès de la Natalité la gravité particulièrement angoissante du problème de la dénatalité dans les campagnes, réserves d'énergie et de main-d'œuvre.

Le numéro d'Octobre qui vient de paraître est d'un vif intérêt. En outre des rubriques habituelles, Echos, Chronique Vinicole, Pour la Forêt, Revue des Cours et Marchés et de la Chronique des Associations Agricoles, on y trouve : Une enquête sur le Prix du pain, des articles sur la Coopération aux Etats-Unis, La Réaction des Terres, Prosper Demontzey, La Repression des fraudes des vins, Enseignement agricole par correspondance, Bouilleurs de crus, La Législation sur les Accidents de Travail, etc., etc.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Pour développer l'emploi des engrais

Continuant la propagande qu'elle a entreprise au cours des dernières années, pour développer la production agricole dans les régions desservies par ses lignes, la Compagnie des chemins de fer du Midi vient de prendre une initiative particulièrement heureuse concernant l'emploi des engrais dans les principales cultures de ces régions.

Les affiches apposées dans toutes les gares donnent les principes essentiels de la fertilisation du sol et les propriétés caractéristiques des divers engrais.

Des notices indiquant, pour chaque culture, les quantités des engrais à employer, leur mode d'emploi et les résultats à en attendre, sont mises gratuitement, dans toutes les gares, à la disposition des Agriculteurs. Ces documents font ressortir l'intérêt considérable que présente l'emploi judicieux des engrais chimiques ; on ne saurait trop encourager les Agriculteurs à se pénétrer des indications qu'ils y trouveront et à les appliquer dans leurs diverses cultures.

BULLETIN COMMERCIAL

PARIS. — **Bercy et Entrepôts.** — *Du Moniteur Vinicole.* — Les affaires sont peu importantes dans les entrepôts parisiens, il n'y a toujours pas d'offres et le commerce se montre peu disposé à se mettre aux affaires avant d'être fixé sur la situation.

On a reçu les premiers vins du Midi ; ils sont souples, mais manquent un peu de corps. Ce sont évidemmeni des vins provenant des premières cueillettes. On a coté les vins rouges vieux du Midi, de 8° à 8°5, de 85 à 90 fr. ; de 9°, à 100 fr. ; de 10°, de 105 à 110 fr. ; le tout l'hecto nu et sur gares Paris. On a acheté à la propriété, des vins vieux à 9 fr. le degré et des vins nouveaux à 8 fr.

Voici la note du *Marché aux Vins* :

Les arrivages étant plus nombreux, le marché aux vins se trouve bien approvisionné en multiples qualités. La demande est un peu moins active que pendant la semaine précédente.

Les cours sont sans changement, ceux des bonnes qualités sont particulièrement soutenus.

Dans les dépôts parisiens, on vend un peu à tous prix, depuis 1 fr. 20 le litre, mais on cote le plus fréquemment, de 1 fr. 30 à 1 fr. 50.

GARD. — **Nimes.** — *Cours de la Commission officielle* :

Vins rouges	Cours en 1922	Cours du 8 oct. Vins nouveaux	Cours du 15 oct. Vins nouveaux
—	—	—	—
7 à 8°.....	»	»	»
8 à 9°.....	65	8 à 8 fr. 25 le degré	8 à 8 fr. 25 le deg.
9 à 10°.....	75		
10 à 11°.....	75 à 82	»	»
11 à »	»	»	»
Costières.....	»	8,50 à 9 fr. le degré	8,50 à 9 fr. le deg.
Rosé, paillet, gris.....	»	»	»
Blanc Bourret.....	»	»	»
Blanc Picpoul.....	»	»	»

HÉRAULT. — **Montpellier.** — *Bourse de Montpellier.*

Vins rouges	Cours en 1922	Cours du 9 octob.	Cours du 16 octob.
7 à 8°	»	70	9 francs
8 à 9°	60 à 65	à	le degré
9 à 10°	75	100	»
10° et au-dessus	»	»	»
Rosé	70 à 85	»	»
Blanc	»	»	»

1923, de 8 à 10 1/2, 62 à 85 francs ; rosé 1923, de 9 à 10 1/2, 62 à 85 fr.

Montpellier. — Dans la période du 23 au 29 septembre 1923, il a été remis aux Chemins de fer 470.325 hectolitres de vin dans les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Cette. — Chambre de Commerce de Cette. — Marché du 10 octobre 1923. — Vin rouge : courant 1922, 8 à 11 deg., 70 à 100 fr. l'hecto ; 1923 : le degré, 8 à 8,25 logé ; sous marc, 6,5 à 7,5.

Vin d'Espagne rouge, 11 deg. 1/2 à 12 deg., 72 à 74 fr. — Mistelle blanche 8/9 liqueur 15 deg. alcool, 190 à 210.

— Béziers.

Vins rouges	Cours en 1922	Cours du 5 octob.	Cours du 12 octob.
7 à 8°	»	»	»
8 à 9°	60 à 68	68	68
9 à 10°	68 à 74	à	à
10 à 12°	74 à 80	102	102
Vins rosés	8 fr. le degré	8 fr. le deg.	8 fr. le deg.
Vins blancs	»	9 fr. le deg.	9 fr. le deg.

Récolte 1923 : logés rougee, de 8 à 10 degrés, de 7 fr. 75 à 8 fr. 25 le degré.

Olonzac. — Cours des vins du Minervois. — Marché d'Olonzac du 14 octobre. — Vins rouges : récolte 1922 : 9 fr. le degré. — 1923 : 7,50 à 8 fr. le degré. — Pour retiraison sous marc. En logé, 8 à 8,25 le degré.

AUDE. — **Narbonne**

Vins rouges	Cours en 1922	Cours du 4 octob.	Cours du 11 oct.
7 à 8°	»	»	»
8 à 9°	60 à 70	75 à 80	75 à 80
9 à 10°	70 à 75	80 à 90	80 à 90
10 à 11°	75 à 80	90 à 97	90 à 97
11° et au-dessus	81 à 90	97 à 105	97 à 105

Récolte 1923 : vins à retirer sous marc, 7,50 à 8 fr. le degré.

Vins logés : 8 à 8 fr. 50 le degré.

Carcassonne. — Cote officielle des vins. — Cours moyen pour la semaine du 6 octobre au samedi 13 octobre 1923. — Récolte 1923 en logès : de 8 à 11 degrés, 62 à 88 francs.

En sous marcs : 7 fr. 50 le degré environ.

Vins vieux : 9 fr. environ le degré,

Cave du château de Floris, à M. Simon, récolte 1923, 6.000 hectolitres environ, vendue à 86 fr. sans garantie de degrés.

Douzens. — Nos vins très recherchés par le commerce trouvent preneurs à des prix assez satisfaisants. Il s'est traité ces jours derniers quelques affaires à retirer sous-marc.

On nous signale la vente de la cave de Pierre Toulza, à 88 fr. l'hecto.

Partie alicante, cave Henri Cambriel, à 90 fr. l'hecto.

Partie vin rouge à 88 fr. l'hecto.

Partie cave Mazet à 72 fr. l'hecto.
Partie cave Borrel Gonzalse à 72 fr. l'hecto.
Partie cave Alias-Bourguignon, à 76 fr. l'hecto.
Partie cave Antoine Alias, à 76 fr. l'hecto.

Paziols. — Depuis 8 jours, les vendanges sont terminées. Nos vins sont excellents et d'une bonne tenue.

La Cave coopérative de Paziols a vendu 6.000 hectos, plus deux wagons réservoirs, au prix de 8 fr. 50 le degré, et nos vins titrent 11 degrés 5. Le commerce peut acheter encore, car nous avons un vin unique.

Lézignan. — Le marché de mercredi a été très animé ; de nombreuses affaires ont été traitées ; Cave Segoune, 5.000 hectos, 85 fr. ; Caves Girod et Petit, à Ferrals, 8 fr. le degré ; Caves Bruguière, Nevian et La Redorte, 8 fr. le degré ; Caves Caunes, Fabrezan, 85 fr.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — **Perpignan.** — On cote :

Vins rouges	Cours en 1922	Cours du 6 octob.	Cours du 13 octob.
—	—	—	—
7 à 8°.....	»	»	»
8 à 9°.....	60	70	70
9 à 10°.....	70	à	à
10 à 11°.....	70 à 77	105	105
11 à 12°.....	77 à 84	»	»
12 à 13°.....	»	»	»

Récolte 1923 : sous-marc, 7 fr. 50 à 7 fr. 75 le degré ; logé, de 8 à 8 fr. 50 le degré.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — **Marseille.** — Cours officiel des vins, marché du 10 octobre ; Vins de la région, rouges nouveaux, de 7 à 8 fr. le degré, suivant qualité, couleurs et éloignement de la cave, pour marchandises prises en cave, tous frais en sus.

Vins d'Algérie et d'Espagne, sans transactions.

RHÔNE. — **Lyon.** — Vins de Bourgogne 2e choix, 400 à 500 fr. ; Bordeaux 1er choix, 550 à 650 fr. ; 2e choix, 400 à 450 fr. Algérie 1er choix, 170 à 190 fr. ; vins blancs : Mâconnais 1er choix, 550 à 650 ; 2e choix, 400 à 500 ; Bordeaux 1er choix, 550 à 650 ; 2e choix, 400 à 450 ; Midi 1er choix, 189 à 200 ; 2e choix, 180 à 190 ; Algérie 2e choix, 190 à 210.

Autres sans changement.

LOIRET. — **Orléans.** — Cote officielle des courtiers assermentés.

Vin rouge du pays Gris-Meunier 1922, la pièce nue 210 à 250 fr.

Vin blanc de Sologne, la pièce nue 150 à 170 fr.

De l'Agriculture du Centre. — On espère avoir une quantité plus grande en vins blancs qu'en rouges.

Les premiers moûts pesés faisaient 10°,5 à 11°. Les vins faits donneront en moyenne 8 à 9°. En Touraine on signale quelques achats sur les bases de 80 à 100 fr. l'hectolitre.

Dans la région d'Épeigné-sur-Dême (Indre-et-Loire) les cépages rouges sont beaux et promettent une belle qualité en Pinot rouge et Groslit. Les Gamay donnent peu.

Sur les côtes du Loir, dans les environs de Couture, les cépages blancs ont beaucoup souffert ; les grains sont petits.

Du côté de Nouzilly et de Beaumont-la-Ronce (Sarthe) le vin, au sortir du pressoir, se livre au prix de 175 à 200 fr. les 225 litres.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du Dimanche 7 Octobre au Samedi 13 Octobre 1923

	TEMPÉRATURE				PLUIE	
	1923		1922		1923	1922
	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
Nantes						
Dimanche	18.0	9.0	»	»	»	»
Lundi	17 0	12.0	14.0	2.0	12.0	»
Mardi	»	»	»	»	0.3	»
Mercredi	18.0	14.0	14 0	6.0	0.6	1
Jeudi	19.0	15.0	17.0	3.0	1.0	»
Vendredi	17.0	14.0	18.0	6.0	0.3	»
Samedi	17.0	6.0	21.0	8.0	6.0	»
Total	364.0	180.0	347.0	180.0	53.2	22
Rochefort						
Dimanche	18.0	11.0	»	»	1	»
Lundi	18.0	11.0	12.0	3.0	2	»
Mardi	16.0	15.0	»	»	5	»
Mercredi	15.0	13.0	15.0	7.0	6	»
Jeudi	19.0	12.0	16.0	4.0	»	»
Vendredi	19.0	12.0	18.0	6.0	»	»
Samedi	20.0	10.0	22.0	10.0	4	»
Total	306.0	152.0	331 0	186.0	50	2
Clermont-Ferrand						
Dimanche	13.0	8.0	»	»	1.0	»
Lundi	14.0	10.0	8.0	7.0	0.1	1
Mardi	17.0	11.0	»	»	0.7	»
Mercredi	20.0	10.0	10.0	6.0	»	
Jeudi	22.0	6.0	11.0	2.0	»	1
Vendredi	24.0	4.0	16.0	1.0	»	»
Samedi	27.0	14.0	18.0	—0.0	2.0	»
Total	430.0	158.0	311.0	132 0	20.8	8
Bordeaux						
Dimanche	18.0	11.0	»	»	1	»
Lundi	19.0	9.0	»	»	1	»
Mardi	16.0	15.0	»	»	7	»
Mercredi	21.0	15.0	»	»	2	»
Jeudi	23.0	11.0	»	»	»	»
Vendredi	24.0	9.0	»	»	»	»
Samedi	24.0	13.0	»	»	5	»
Total	428 0	207 0	53 0	32 0	39	»
Toulouse						
Dimanche	19.0	11.0	»	»	5.0	»
Lundi	19.0	11.0	14.0	8.0	»	»
Mardi	»	15.0	»	»	0.7	»
Mercredi	22.0	15.0	14.0	2.0	»	»
Jeudi	22.0	8.0	»	»	0.2	»
Vendredi	27.0	9.0	21.0	4.0	0.2	»
Samedi	25.0	12.0	23.0	12.0	0.1	»
Total	453 0	195 0	331 0	142 0	20.2	8
Perpignan						
Dimanche	»	14.0	»	»	»	»
Lundi	20.0	11.0	»	»	»	»
Mardi	»	18.0	»	»	»	»
Mercredi	»	»	19.0	»	»	9
Jeudi	27.0	13.0	»	»	»	»
Vendredi	25.0	11.0	17.0	13.0	»	»
Samedi	25.0	13.0	17.0	14.0	»	»
Total	396 0	236 0	326.0	196.0	44	31

	TEMPÉRATURE				PLUIE	
	1923		1922		1923	1922
	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
Châlons-sur-Marne						
Dimanche	17.2	9.5	12.6	7.0	7.2	»
Lundi	16.8	11.4	12.4	7.8	7.6	»
Mardi	20.0	8.6	14.4	7.8	0.4	0.2
Mercredi	18.2	10.6	15.8	2.5	»	»
Jeudi	17.2	11.0	15.4	—0.5	6.2	»
Vendredi	14.0	9.5	18.1	2.1	7.5	»
Samedi	13.6	3 0	16.0	1.7	»	»
Total	375.4	167.3	349.1	160.5	68.1	19.9
Besançon						
Dimanche	13.0	7.0	»	»	3	»
Lundi	14.0	9.0	10.0	7 0	»	»
Mardi	17.0	12.0	»	»	3	»
Mercredi	15.0	13.0	12.0	6.0	6	3
Jeudi	17.0	14.0	19.0	5.0	»	1
Vendredi	16.0	12.0	15.0	3.0	»	»
Samedi	22.0	13.0	»	3.0	16	»
Total	372 0	206 0	321 0	158.0	80	47
Lyon						
Dimanche	16.0	5.0	»	»	»	»
Lundi	15.0	10.0	10.0	8.0	2.0	»
Mardi	»	8.0	»	»	7.0	»
Mercredi	17.0	»	12.0	5.0	0.3	»
Jeudi	22.0	13.0	9.0	8.0	»	»
Vendredi	21.0	8.0	15.0	—1.0	»	»
Samedi	23.0	17.0	»	»	»	»
Total	396.0	193.0	322.0	153.0	36.3	35
Marseille						
Dimanche	»	»	»	»	»	»
Lundi	20.0	10.0	17.0	8.0	»	»
Mardi	20.0	9.0	»	»	0.7	»
Mercredi	»	15.0	17.0	7.0	»	»
Jeudi	25.0	9 0	17.0	5.0	»	»
Vendredi	26.0	10.0	»	»	»	»
Samedi	28.0	16.0	20.0	7.0	»	»
Total	246 0	219 0	340.0	171 0	26.7	25
Montpellier						
Dimanche	18.9	5.1	17.0	8.2	0.3	0.3
Lundi	24.2	15.2	19.1	8.9	»	»
Mardi	29.1	14.9	18 0	5 7	»	»
Mercredi	27.0	9 5	16.9	4.2	»	»
Jeudi	24 1	9.0	20.3	4 0	1.4	»
Vendredi	17 9	13 9	21.0	2 1	1.5	»
Samedi	16.8	4.2	20.8	2.5	»	»
Total	483.2	215 1	446 6	205.8	3.2	40.8
Alger						
Dimanche	22.0	14.0	»	»	»	»
Lundi	22.0	16.0	23.0	17.0	»	»
Mardi	22.0	17.0	»	»	»	»
Mercredi	22.0	17.0	23.0	18.0	»	»
Jeudi	»	»	25.0	17.0	»	»
Vendredi	26.0	19.0	25.0	18.0	»	»
Samedi	»	»	26.0	18.0	»	»
Total	315.0	231.0	496.0	331.0	10 7	23.0

Observations. — Automne.